

LES DIFFÉRENCES ENTRE UN PRÊT FINALISÉ ET UN PRÊT PERSONNEL

Les **prêts finalisés (ou crédits liés)** sont demandés **pour l'achat de biens ou de services spécifiques**, comme l'achat d'une voiture. **Les prêts personnels (ou prêts non finalisés)**, en revanche, sont **des prêts accordés sans aucune restriction d'utilisation** : une fois que le consommateur a reçu la somme demandée, il peut l'utiliser comme il le souhaite, y compris **pour payer des achats de biens et de services**.

Le choix entre un prêt spécial et un prêt personnel dépend uniquement **de la commodité des offres reçues**, car il s'agit essentiellement de **deux prêts similaires**. Il s'agit dans les deux cas de prêts **à remboursement échelonné**, dans lesquels le consommateur rembourse le montant du prêt, les intérêts et les éventuels frais de financement annexes par le biais de **versements périodiques**.

La somme accordée au consommateur dans les deux cas (par la banque ou la société de financement) est généralement comprise **entre 200 et 75 000 euros**, à rembourser selon un plan de remboursement clairement exprimé dans le contrat de prêt.

Les versements, qui sont périodiques et généralement mensuels, comme dans d'autres formes de financement telles que le prêt hypothécaire, se composent de deux parties : **une partie en capital (c'est-à-dire la somme demandée) et une partie en intérêts, qui concerne les frais encourus pour l'obtention du prêt**. Les **éventuels frais annexes** du prêt doivent également être pris en compte dans certaines circonstances.

En ce qui concerne le **prêt finalisé**, le prêt est très souvent **transféré directement au vendeur du bien ou au prestataire de services** en paiement de ce que le consommateur a acheté. En effet, il est possible **d'obtenir le prêt directement de la part du vendeur qui a conclu un accord avec une ou plusieurs institutions financières/intermédiaires** (banques ou sociétés financières), qui traitent le dossier en son nom.

ATTENTION ! Le consommateur n'est pas obligé de recourir au prêt proposé par le vendeur du bien ou le prestataire du service qu'il envisage d'acheter, mais peut décider d'utiliser toute autre forme de financement, y compris en ligne, lorsqu'il effectue un achat via Internet.

La somme demandée par le biais du prêt, que ce soit par l'intermédiaire du vendeur/fournisseur de biens/services ou par l'intermédiaire direct d'une banque ou d'une société de financement, est convenue par la conclusion d'un contrat qui contiendra **une description détaillée des biens ou des services achetés et une indication précise de leur coût**.

En ce qui concerne **les prêts personnels non finalisés**, le consommateur peut s'adresser directement à une banque ou à une société de financement agréée. S'il a recours à des **intermédiaires de crédit**, c'est-à-dire à des agents financiers et à des courtiers en crédit, il est conseillé au consommateur de vérifier **qu'ils sont inscrits sur les listes de l'OAM - Organismo degli Agenti e dei Mediatori [IPERTESTO]** (" Organisme des agents et des intermédiaires "), car ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent agir en tant qu'intermédiaires.

Comme nous l'avons déjà souligné, **le coût d'un prêt, qu'il soit définitif ou personnel, dépend d'un certain nombre de variables**

- le montant du prêt
- les frais initiaux, tels que ceux de l'enquête préliminaire,
- le taux d'intérêt,
- les frais de paiement par tranches,
- les frais d'assurance éventuels.

ATTENTION ! Le coût de ces formes de financement peut être plus élevé que d'autres car elles ne peuvent être soutenues que par des garanties personnelles, telles qu'un cautionnement ou une police d'assurance.